

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_3\_6

Objet : Budget Primitif 2024 de la Commune

**VOTE**

**26 voix POUR - 3 ABSTENTIONS de M. CRUZ – Mme DAHMAN – M. SARDA**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Étaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Étaient Absents donnant pouvoir :  
Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal  
Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Étaient Absents excusés :

Étaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Monsieur le Maire indique que le projet de Budget Primitif 2024 a été élaboré, suivant les informations disponibles, sur la base des propositions émises par les diverses délégations et services, en conformité avec les observations formulées lors des réunions préparatoires de travail, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a opté, comme la loi lui en laisse la faculté, pour une présentation des dépenses et des recettes par nature, avec un tableau de synthèse croisé par fonction.

Il comporte toutes les dispositions budgétaires nécessaires pour procéder au règlement des dépenses et en particulier les diverses attributions, allocations, participations et contingents à caractère obligatoire.

Après prise en compte de tous ces éléments, le budget primitif 2024 de la commune s'équilibre comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 5 541 019,50 €  
Recettes : 5 541 019,50 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 13 672 039,60 €  
Recettes : 13 672 039,60 €

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le budget primitif 2024 de la commune conformément aux équilibres financiers décrits ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif 2024 de la commune tant en dépenses qu'en recettes conformément à l'exposé ci-dessus, section par section, chapitre par chapitre,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

A blue ink signature of Chantal Garcia, written in a cursive style, is placed over the name "Chantal GARCIA".